



L'accompagnement gestion de crise Covid-19

Ambition Région Création
Répondre aux difficultés de mon entreprise

De quoi s'agit-il ?

Bénéficier **gratuitement** d'une prestation de **conseils d'experts** dans les domaines de la gestion financière, de la stratégie commerciale, des ressources humaines et du management

Qui peut en bénéficier ?

Les TPE



Effectif inférieur
à **10 salariés**



CA annuel ou total du
bilan annuel inférieur
à **2M€**

Les PME



Effectif compris
entre **11** et **249**
salariés



Un CA annuel
entre **2M€** et
50M€



Ou un bilan total
annuel entre
2M€ et **43M€**



L'entreprise doit exister depuis plus de trois ans et être en mesure de présenter deux bilans

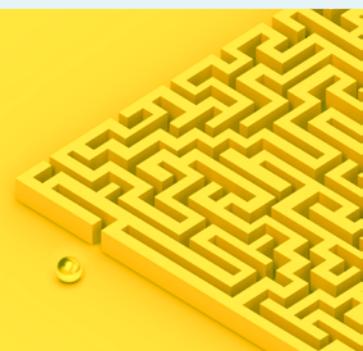
Conditions d'éligibilité



La situation de l'entreprise fait
état de **difficultés** passagères,
conjoncturelles, avérées ou à
venir



L'engagement du dirigeant
démontrant sa **volonté** de sortir
des difficultés qu'il rencontre
(convention d'engagement)





Territoires éligibles

Uniquement les entreprises situés en **Auvergne-Rhône-Alpes**

Ne sont pas éligibles :



Les entreprises appartenant au secteur de l'économie Social et Solidaire



Les entreprises pour lesquelles une gestion délibérément frauduleuse serait avérée ou constatée



Les entreprises après déclaration de cessation de paiement, en situation de redressement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de cession liquidation.



Les SCI, SARL et SAS immobilières, les activités extractives, les centres de formation, les services juridiques, financiers, bancaires et d'assurances.



Les entreprises agricoles et de la filière bois.



Les avantages



Intervention gratuite



Rapide : prise de contact avec un consultant 48h à 72h après le pré-diagnostic



Pragmatique : un plan d'action sur mesure

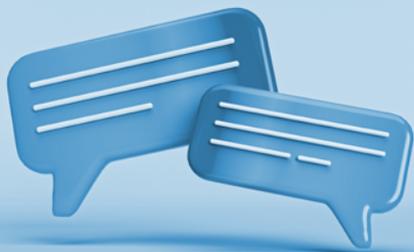


Confidentiel : tous les intervenants s'engage à ne divulguer aucune information



Efficace : sélection de consultants par compétences

/ Déroulement de l'intervention



01

Rendez vous téléphonique d'une heure environ pour effectuer un diagnostic avec un questionnaire sur les difficultés rencontrés par l'entreprise

02

Validation et sélection du consultant expert suivis de la prise de contact dans les 48h à 72h



03

Réalisation par le consultant d'un diagnostic personnalisé des difficultés de l'entreprise

04

Mise en place d'un plan d'actions avec des préconisations concrètes immédiates



05

Entretien téléphonique par le consultant dans les 3 à 4 mois qui suivent l'intervention pour évaluer et ajuster les actions



Comment en bénéficier ?

Ce dispositif, soutenu par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est opéré par le Medef Auvergne-Rhône-Alpes, la CPME Aura et l'U2P. Il est donc possible d'entrer en contact avec un de ces organismes pour le mettre en place.

**Votre équipe implid
reste à vos côtés**

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement des démarches. N'hésitez pas à contacter votre bureau de proximité.